

Procès verbal du Conseil municipal du 01/07/2025

Le mardi 01 juillet 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Danielle ANDREY.

Secrétaire de la séance : Valentin LEQUEUVRE *sauf mention particulière les votes ont lieu à main levée*

Présents : Danielle ANDREY, Aymeric CHARBONNIER, Maryvonne LENFANT, Valentin LEQUEUVRE, Stéphane MOREAUX, Frédérique POTIER Quorum: 4

Représentés : Xavier BRION représenté par Maryvonne LENFANT

Absents et excusés :

Demandes de subvention (N° DE_011_2025)

Suite aux demandes circonstanciées (accompagnées des documents justificatifs) que la commune a reçues , le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes à :

- ADSBV Amicale des Donneurs de Sang du Vouzinois **100 €**
- ADMR Le Chesne **100 €**
- RESTOS du Coeur Ardennes **60 €**
- Croix Rouge, antenne vouzinoise **60 €**
- USA (football à Bairon) **60 €**

7 pour

Demande de remise de loyer (logement mairie) (N° DE_012_2025)

Compte tenu des suites d'une infiltration d'eau dans la salle de douche et des désagréments subis avant que les travaux de rénovation soient entrepris, le Conseil municipal accède à la demande d'une remise de loyer formulée par le locataire du logement communal de la mairie.

Elle est calculée comme suit

la revalorisation du loyer en juillet 2024 (basée sur les indices INSEE) a conduit à une augmentation de 15.44 € / mois, dont le bien-fondé est remis en question

Cela représente un coût total de 15.44x 10 mois (de juillet 24 à avril 25 inclus) + 6/30 de 15.44 (6 premiers jours de mai avant rénovation complète), soit **157.48 € qui sera déduit d'un prochain loyer.**

6 pour 1 contre

2ème arrêt PLUI (N° DE_013_2025)

La commune prend acte du 2ème arrêt du PLUI qui tient bien compte des 3 remarques/ réserves faites lors du 1er arrêt (cf délibération n° DE 014-2024); le Conseil émet donc un avis favorable à la poursuite de la réflexion et au lancement des enquêtes publiques;

7 pour

Par contre, la majorité des élus(5/7) ne souhaite pas formuler une nouvelle demande, à savoir que les maisons éclusières susceptibles d'être acquises par des propriétaires privés voient leur statut renforcé par la mesure STECAL en vue de les réserver à des hébergements temporaires touristiques (Secteur de Taille et de Capacité Limitées en ZA et ZN) ; des désagréments sur la voie partagée, des coûts et des responsabilités supplémentaires pour la commune (glissière de protection le long du canal ...) et des difficultés de cohabitation et circulation entre agriculteurs et touristes sont pressentis .

Exonération de taxe d'habitation en zone FRR (N° DE_014_2025)

Suite à la modification du dispositif ZRR en FRR et au maintien de la commune de Montgon dans ce nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation, il est proposé au Conseil de renouveler l'exonération des meublés de tourisme de la taxe d'habitation .

Mme Andrey. expose les dispositions de l'article 1414 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, ou l'ensemble de ces catégories de locaux

Vu l'article 1414 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide d'exonérer de taxe d'habitation : les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

7 pour

Exonération de Taxe foncière sur le bâti en zone FRR (N° DE_015_2025)

Idem pour la TFB

Vu l'article 1383 E bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties : les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

7 pour

Subvention association JU JITSU Le Chesne (N° DE_016_2025)

Suite à la demande circonstanciée (accompagnées des documents justificatifs) de l'association sportive de Ju Jitsu du Chesne , à laquelle adhèrent 2 habitants de Montgon , le Conseil municipal décide de lui attribuer **60 €**

un membre du Conseil ne prend pas part au vote

6 pour

QUESTIONS DIVERSES

Organisation du 14 juillet et activités à venir voir lettre infos de juillet

--

Abandon du réseau téléphonique Cuivre : tous les habitants concernés sont contactés individuellement

Danielle ANDREY
Président de séance

Valentin LEQUEUVRE
Secrétaire de séance